

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-05

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté de communes de Lacq Orthez qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par un représentant de la Commune.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un Représentant pour siéger à la CLECT de la Communauté de communes.

o **Élection d'un Représentant**

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Représentant titulaire : candidature de M. CLAVÉ Jacques
- Représentant suppléant : candidature de M. CLAVÉ Jacques

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, est nommé Représentant titulaire et suppléant M. CLAVÉ Jacques, pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté de communes de Lacq Orthez.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire




Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Salefranque.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-216403964-20260423-17_04_2026_05-DE



MONT
2026